

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 44 (1997)
Heft: 11-12

Artikel: Exercice franco-suisse "Léman"
Autor: Mathey, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coopération transfrontalière

Exercice franco-suisse «Léman»

C'est le 25 août 1997, après l'Accord de 1987 que se finalisaient les modalités de l'exercice Léman, sous la forme d'un accord signé entre le conseiller fédéral Adolf Ogi et le Ministre français de la Défense, Alain Richard. Cet exercice s'est déroulé à Seyssel (France) pendant plusieurs jours et a mis en œuvre un bon millier de soldats des troupes de sauvetage françaises et suisses.

RENÉ MATHEY

Cet exercice s'inscrit dans le cadre de la coopération transfrontalière entre la France et la Suisse et vise, plus précisément en cas de catastrophe ou d'accident grave, à venir en aide aux moyens civils déployés en priorité dans une région touchée par un sinistre. Il avait donc pour but essentiel de faire travailler ensemble des militaires

français et suisses à l'exécution d'une mission d'assistance à la population et aux moyens civils.

Comme on le sait, la direction des opérations appartient aux autorités préfecto-



De g. à dr.: Général Pormente, gouverneur militaire de Lyon, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat, Adolf Ogi, conseiller fédéral, Cdt de C Jean Abt.



Le chantier suisse...



Exercice d'extinction...



Dynamitage d'une cheminée...



... commentaires et analyses des généraux.

rales et en l'occurrence à Bernard Coquet, Préfet de Haute-Savoie, puisque c'est sur ce département que se déroulait ce premier exercice et plus particulièrement sur le territoire de la commune de Seyssel. S'il devait se dérouler sur le territoire helvétique (et ce sera probablement le cas à la fin du siècle) le style de réquisition des forces d'appui et de la direction des opérations de secours est identique au «modèle» français: il reste entre les mains des autorités civiles.

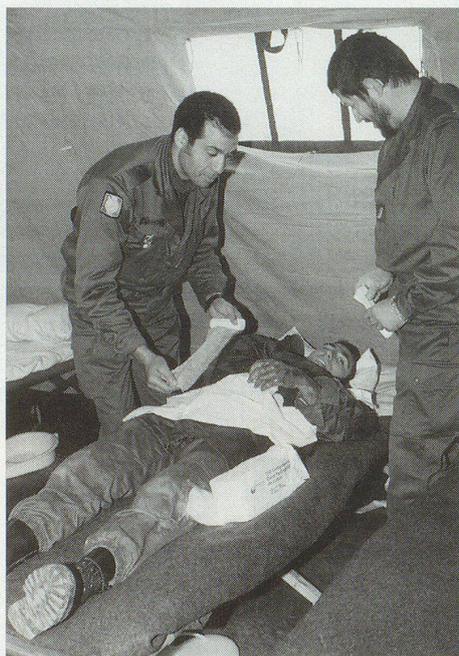
Il n'est pas inutile de préciser qu'il s'agissait d'un exercice strictement militaire. Bien que très proche dans la philosophie d'engagement des troupes, un tel déploiement de troupes en «terre étrangère» requiert des protocoles d'accord plus délicat à négocier que l'engagement de moyens purement civil pour lequel des accords transfrontaliers existent déjà. Il ne s'agissait pas de «laisser de côté» des partenaires civils (sapeurs-pompiers, sécurité civile et protection civile) comme l'a fait remarquer le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Jean-Pierre Masseret, mais bel et bien d'exercer une coopération opérationnelle entre forces armées. Une coordination avec les organismes civils d'intervention se fera en temps utile.

Un dispositif impressionnant

Tout d'abord le site de Seyssel est situé de part et d'autre du Rhône, à cheval d'ailleurs sur deux départements, l'Ain et la Haute-Savoie. Les troupes de sauvetage suisses étaient déployées à Seyssel (Haute-Savoie) avec pour responsabilité la recher-

che et le sauvetage des victimes dans les ruines d'une usine vouée à la démolition (et qui sera effectivement rasée lors de cette opération). Quant au traitement médical initial, il est aux mains du service de santé des armées françaises, et installé sur la rive droite, à Seyssel (Ain) dans un hôpital mobile modulaire.

Quant aux évacuations sanitaires vers les centres hospitaliers, ils appartiennent aux deux armées, aux moyens de véhicules sanitaires et d'hélicoptères médicalisés. L'ordre public était assuré par la gendarmerie



Traitement d'un blessé dans l'hôpital de campagne.

française (un service de l'armée d'ailleurs) et la sécurité aérienne par l'armée de l'air française. On voit d'ici les problèmes et les enseignements extraordinaires de ce type d'engagement.

Si l'on parle des moyens de commandements, comme déjà dit, ce sont les autorités préfectorales: pour ce faire ils disposent d'un poste de commandement fixe au siège de la préfecture et d'une antenne près de la place sinistrée, sous la forme d'un poste de commandement des opérations de secours sur le département (PCO). La coordination et l'engagement des moyens militaires sont assurés par un poste de commandement de circonstance (PCC) qui comprend un centre d'opération (CO), un centre de transmission, un centre de soutien du PCC. Le PCC, pour des raisons pratiques, est franco-suisse. A noter encore qu'un centre d'information presse est installé à la Préfecture.

L'entraînement à la coopération a été poussé assez loin puisque le transport hélicoptéré des blessés a été confié à des hélicoptères français pour le transport en direction du CHUV à Lausanne et aux moyens hélicoptérés helvétiques pour le transport vers l'hôpital Desgenettes à Lyon.

Population associée

La population des deux Seyssel n'a pas été oubliée. Toute une série de démonstrations, organisée par les deux armées, ont permis à la population de sa familiariser avec le matériel des troupes de sauvetage. Une vraie réussite. ▀



Démonstration suisse à la population de Seyssel.